



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. limitée
29 septembre 2011
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement

Cinquante-huitième session

Genève, 12-23 et 28 septembre 2011

**Projet de rapport du Conseil du commerce et du
développement sur sa cinquante-huitième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 12 au 23 et le 28 septembre 2011

Table des matières

Page

Comité de session II

Le développement économique en Afrique: Promouvoir le développement industriel
en Afrique dans le nouvel environnement mondial

Conclusions concertées 2

Comité de session II

Le développement économique en Afrique: Promouvoir le développement industriel en Afrique dans le nouvel environnement mondial

Conclusions concertées

Le Conseil du commerce et du développement

1. *Est conscient* de l'engagement politique croissant en faveur du développement industriel en Afrique et du rôle important que l'industrialisation pourrait jouer en vue de stimuler la croissance économique, de créer des emplois et de réduire la pauvreté;
2. *Reconnaît* l'importance et la nécessité de renforcer les initiatives prises par les pays africains, en particulier le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et le Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA), afin de stimuler leur développement industriel;
3. *Salue le Rapport 2011 sur le développement économique en Afrique* du secrétariat de la CNUCED, sous-titré *Promouvoir le développement industriel en Afrique dans le nouvel environnement mondial*, et félicite le secrétariat d'avoir collaboré avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) à la rédaction de ce rapport;
4. *Prend note* du message principal du rapport, à savoir que l'Afrique a besoin d'une nouvelle politique industrielle pour favoriser la transformation économique, créer des emplois et réduire la pauvreté;
5. *Admet* que l'État, lors de l'élaboration de sa politique industrielle, devrait consulter en priorité le secteur privé et les chefs d'entreprise, entre autres acteurs essentiels. Reconnaît que l'État notamment joue un rôle important dans le secteur industriel. L'État devrait non seulement instaurer un cadre favorable, mais aussi recenser et lever les obstacles que rencontrent ces acteurs. La collaboration de toutes les parties intéressées est essentielle à la poursuite d'une politique industrielle couronnée de succès;
6. *S'inquiète* de ce que l'Afrique ne joue toujours pas de rôle notable ni dans la production ni dans le commerce d'articles manufacturés au niveau mondial et que la part de la région dans la valeur ajoutée et les exportations manufacturières mondiales stagne autour de 1 % depuis plus de dix ans;
7. *Note* qu'afin de stimuler le développement industriel en Afrique, il est important de promouvoir l'innovation scientifique et technologique, de créer des liens intersectoriels sur le marché intérieur, de favoriser l'entrepreneuriat et de renforcer la cohérence entre la politique industrielle et les autres politiques économiques;
8. *Souligne* que la promotion de l'industrie ne devrait pas se faire au détriment du secteur agricole. Industrialisation et développement agricoles devraient être considérés comme des processus complémentaires;
9. *Souligne également* que la diversification économique constitue un moteur important de la croissance et du développement, et que la coopération internationale – notamment Nord-Sud, Sud-Sud, triangulaire et interrégionale – peut contribuer à accélérer le développement économique en Afrique. À cet égard, prie la CNUCED, dans les

limites de son mandat et des ressources disponibles, de redoubler d'efforts dans ce domaine;

10. *Note* que l'environnement mondial actuel, dont les facteurs sont examinés au chapitre 5 du Rapport, comporte à la fois des chances à saisir et des obstacles à surmonter dans l'optique du développement industriel de l'Afrique;

11. *Invite* les partenaires de développement de l'Afrique à maintenir et, si possible, à renforcer l'aide à la transformation économique de la région comme étape importante dans la réduction de la vulnérabilité aux chocs et, de manière plus générale, dans le renforcement des capacités productives nécessaires à une croissance soutenue et au développement, notamment à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté;

12. *Encourage* les partenaires de développement à poursuivre leur coopération, notamment à honorer leurs engagements en cours en matière d'aide au développement, afin de permettre la transformation économique des pays africains;

13. *Prie* la CNUCED, dans les limites de son mandat et des ressources disponibles, de poursuivre ses travaux de recherche directifs sur les problèmes et les enjeux de développement économique auxquels font face les pays africains, et de redoubler d'efforts pour diffuser les résultats de ses travaux.
